

Date d'émission : 2024-04-30 Remplacement de la fiche technique du : 2024-04-23 ***

Modifications par rapport à la version précédente

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- * 1.1 **Identificateur de produit / Nom commercial :** EccoClean PureLiquids nettoyant pour carrelage
UFI - code : DF09-U14S-K00V-03SU
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations :** Aucune.
Usage prévu : Nettoyant pour carrelage
- 1.3 **Caractérisation chimique :** Solution aqueuse d'acide citrique contenant un agent tensioactif anionique
Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché qui fournit la fiche de données de sécurité : Adresse du responsable de la mise sur le marché :
- Importateur PUAG AG Oberebenestr. 51
CHE-5620 Bremgarten AG, Argovie
Fabricant InnoCent International GmbH Reutackerstrasse, 22 - 24, 79591 Eimeldingen, Allemagne T +49 (0) 7621 422 338 0 - F +49 (0) 7621 422 338 88
info@innocent-international.de - www.innocent-international.de
- 1.4 **Numéro d'urgence**
Allemagne : +49 (0) 761 19240
Suisse : Tox Info Suisse (tél. : 145) : de l'étranger : +41 44 251 51 51, renseignements : +41 44 251 66 66

Section 2 Dangers potentiels

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange :**

Indication de danger	Classe et catégorie de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.	Irritation des yeux. 2

Le mélange contient un agent de surface anionique (C< 1 %) et ne doit donc pas être mentionné dans la section 3.1, mais doit être pris en compte pour la classification, car il étiqueté H315, H318 et H412.
La classification a été effectuée conformément au tableau 3.3.3 du règlement (CE) 1272/2008.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage :**



Attention

UFI DF09-U14S-K00V-03SU

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

P280 - Porter une protection oculaire.

P305+ P351+ P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact existantes. Continuer à rincer.

P337+ P313 - Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Pour l'utilisateur final privé, l'étiquette mentionne en outre

P102 - Conserver hors de des enfants.

Informations complémentaires conformément au règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) :

Contient : Moins de 5 % d'agents de surface anioniques.

- 2.3 **Autres dangers :**

Homme :

Un contact prolongé avec la peau peut des irritations cutanées.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) 2020/878

Nom du produit : EccoClean PureLiquids Carrelage Nettoyeur						
Environnement : Faiblement polluant pour l'eau. Catégorie de pollution des eaux 1. Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) : aucune. Substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) : aucune.						
Section 3 Composition / Informations sur les composants						
3.1 Substances : non pertinent Mélanges : Composants dangereux / Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle :						
CAS - No,	Index - no,	CE - No,	Désignation / numéro d'enregistrement	m% - Plage	Pictogramme	H - Phrases
77-92-9	607-750-00-3	201-069-1	Acide citrique / 01-2119457026-42	4< C< 5 %	GHS07	H319 H335
H318= Eye Dam.1, H315= Skin Irrit. 2, H335= STOT SE 3, H412= Aquatic Chronic 3						
Section 4 Premiers secours						
4.1	Description des premiers secours Remarques générales : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Après inhalation : Amener les personnes concernées à l'air frais En cas de troubles, faire appel à un traitement médical. Après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une irritation cutanée. Après contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact existantes. Continuer à rincer. un avis médical/une aide médicale. Après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin					
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus ou différés : Aucun connu.					
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique.					
Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie						
5.1	Moyens d'extinction : Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.					
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie, peuvent être libérés : Oxydes de carbone et oxydes de soufre.					
5.3	Conseils pour la lutte contre l'incendie : Aucun. Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome. Combinaison de protection chimique étanche.					
Section 6 Mesures à prendre en cas de dissémination accidentelle						
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :					

Nom du produit : EccoClean PureLiquids Carrelage Nettoyant

- 6.1.1 Personnel non formé aux urgences : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Prévoir des plans d'urgence en cas de nécessité d'évacuer la zone dangereuse ou de faire appel à un expert.
- 6.1.2 forces d'intervention : Utiliser un équipement de protection individuelle. Former le personnel non formé pour qu'il respecte les mesures de précaution mentionnées au point 6.1.1.
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement :** Ne pas laisser de grandes quantités s'écouler dans les eaux de surface ou les égouts. Prendre avec les autorités locales compétentes. Absorber avec un matériau absorbant les liquides. (liant universel). Placer dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.
Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.
- 6.3 **Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage :**
- 6.3.1 *Indications pour la rétention :* Absorber avec un matériau absorbant les liquides. (liant universel). Placer dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.
- 6.3.2 *Indications pour le nettoyage :* Rincer à l'eau.
- 6.3.3 **Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage inadaptés :** Aucun connu.
- 6.4 **Référence à d'autres sections :** Voir également les sections 8 ou 13.

Section 7 Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
- 7.1.1 **Instructions pour une manipulation sûre :** Utiliser un équipement de protection individuelle.
- 7.1.2 **Indications sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail :** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :** Tenir à l'écart des agents oxydants et des substances fortement alcalines. Conserver à une température supérieure à 0 °C.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures habituelles de prévention contre l'incendie. **Classe de stockage :** 12 (concept VCI), TRGS 510
- 7.3 **Utilisations finales spécifiques :** Nettoyant pour carrelage.

Section 8 Contrôle de l'exposition / Equipements de protection individuelle

- 8.1 **Paramètres à surveiller :** Aucun.
Valeurs limites d'exposition professionnelle (AGW) TRGS 900 / RL 2000/39/CE / Valeurs limites biologiques (BGW) TRGS 903
CAS / Nom de la substance **Valeurs de surveillance AGW / BGW**
- 8.2 **Contrôle de l'exposition :** Non applicable.
- 8.2.1 **Dispositifs de contrôle technique appropriés :** Non applicable.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle, équipement de protection personnel :**
Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire en cas d'utilisation conforme.
Protection des mains : *Exposition prolongée* : Gants de protection en caoutchouc butyle, par exemple, selon EN 374. Temps de pénétration > 240 min / épaisseur de couche : 0,7 mm / niveau 5.
Exposition de courte durée : aucune.
Protection des yeux : Porter des lunettes de protection étanches conformes à la norme EN 166...
La protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Nom du produit : EccoClean PureLiquids Carrelage Nettoyant

Autre :	Le type d'équipement de protection doit choisi en fonction de la concentration, de la quantité et de l'exposition à la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Dangers thermiques :	non applicable
8.3.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement :	Non applicable

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base : Aspect :	liquide
de couleur :	incolore
l'odeur	inodore
Seuil de détection des odeurs :	non applicable
Données relatives à la sécurité	
Valeur du pH, non dilué :	2,4
Point d'ébullition / plage d'ébullition (°C) :	~ 100
Point de fusion / Intervalle de fusion (°C) :	Aucune donnée disponible Point d'éclair (°C) :
Inflammabilité :	non applicable
Température d'inflammation (°C) :	non applicable
Auto-inflammabilité :	non applicable
Propriétés combattant l'incendie :	non applicable
risque d'explosion :	non applicable
Limites d'explosivité (Vol.%) inférieure :	non applicable, supérieure : non applicable
Pression de vapeur :	non applicable
Densité (g / ml) :	1
Solubilité (dans l'eau) :	soluble Coefficient de partage, n - octanol / eau : Pas de données disponibles Viscosité cinématique :
disponibles	Pas de données
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Essai de séparation des solvants :	Pas de données disponibles
Teneur en solvants (% en poids) :	non applicable
Teneur en COV (g / kg) :	non applicable
Solubilité dans les graisses :	non applicable
Propriétés des particules :	non applicable
Décomposition thermique (°C) :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur (air= 1) :	Pas de données disponibles
Indice d'évaporation :	Pas de données disponibles
9.2 Autres informations :	
9.2.1 Informations sur les classes de danger physique :	
Pas d'autres informations selon les points a à q du règlement (UE) 2020/878.	

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	
10.1.1 Dangers :	
Aucun risque lié au produit sous sa forme de livraison.	
10.2 Stabilité chimique :	
Stable.	
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	
Réaction aux solutions alcalines. Incompatible avec les agents oxydants.	
10.4 Conditions à éviter	
Aucune.	
10.5 Matières incompatibles :	
Aucune.	

Nom du produit : EccoClean PureLiquids Carrelage Nettoyant	
10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucune.	
Section 11 Informations toxicologiques	
11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) no 1272/2008	
11.1.1 Toxicité aiguë du mélange :	
LC50/inhalation/4h/rat=	Aucune donnée
disponible LD50/oral/rat=	Aucune donnée
disponible	
DL50/cutané/rat=	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation de la peau :	Aucun
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: : Aucun.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Aucune.
Effet cancérogène :	Aucun.
Toxicité pour la reproduction :	Aucun
e. Toxicité spécifique pour certains organes cibles	
	Aucun
e. (exposition unique) :	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	
	Aucun
e. (exposition répétée) :	
Risque d'aspiration :	Aucun.
11.1.2 Tissus	
Toxicité aiguë Acide citrique :	
LC50/inhalation / rat=	Aucune donnée disponible
LD50/oral/rat=	> 3000 mg / kg contact
avec la peau, LD ₅₀ lapin, (mg / kg) :	Aucune donnée disponible
Corrosion/irritation de la peau :	Aucun.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque une sévère irritation des yeux...
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau :	Aucune.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Aucune.
Effet cancérogène :	Aucun.
Toxicité pour la reproduction :	Aucun.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Peut irriter les
voies respiratoires... (exposition unique) :	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	
	Aucun
e. (exposition répétée) :	
Risque d'aspiration :	Aucun.
11.1.3 Données d'essai :	Données non disponibles
11.1.4 Critères de classification dans une classe de danger spécifique :	Conformément au règlement (CE) no 1272/2008, y compris les règlements modificatifs.
11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables : voir 11.1.1 et 11.1.2	
11.1.6 Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques : Peut des réactions allergiques chez les personnes particulièrement sensibles en cas de contact répété. Un contact prolongé avec la peau peut une irritation cutanée.	
Le produit sous forme de livraison ne présente aucun danger s'il est utilisé conformément à sa destination et en respectant les mesures de protection individuelles mentionnées au point 8.2.2.	
11.1.7 Effets différés et immédiats et effets chroniques après une exposition de courte ou de longue durée :	
Aucun connu.	
11.1.8 les interactions médicamenteuses : Aucune connue.	
11.1.9 Absence de données spécifiques : Pas de données spécifiques disponibles.	
11.1.10 Mélanges : le mélange dans son ensemble n'a pas été testé pour ses effets sur la santé. Les dangers potentiels des composants sont indiqués au point 11.1.2. (Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, y compris les règlements modificatifs).	
11.1.11 Informations relatives aux mélanges par rapport aux informations relatives aux substances :	
11.1.11.1 Interactions des ingrédients du mélange dans l'organisme : Aucune information disponible.	
11.1.11.2 Effets des ingrédients : Pas d'autres informations disponibles.	

Nom du produit : EccoClean PureLiquids Carrelage Nettoyant	
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune. 11.2.2 Autres informations : Aucun.	
Section 12 Informations environnementales	
12.1 Toxicité : Faiblement polluant pour l'eau. Classe de pollution des eaux 1. 12.2 Persistante et dégradabilité : Avant de déverser une eau usée dans des stations d'épuration, il est généralement nécessaire de la neutraliser. Les agents de surface contenus dans ce mélange remplissent les conditions de biodégradabilité dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Documents le confirmant, sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et ne sont à leur disposition qu'en réponse à leur demande directe ou à celle d'un fabricant de détergents. 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas de bioaccumulation. 12.4 Mobilité dans le sol : Pas de bioaccumulation. 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) : Substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) : aucune. 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune. 12.7 Autres effets néfastes : Aucun.	
Section 13 Informations relatives à l'élimination	
13.1 Procédés de traitement des déchets : Recommandation : remettre à une entreprise d'élimination agréée. Clé de déchets - n° : 06 01 06 - autres acides ou 06 01 99, déchets non spécifiés ailleurs (décision 2014/955/UE) Respecter en outre les prescriptions administratives locales.	
Section 14 Informations relatives au transport	
Transport terrestre, transport maritime, transport aérien : Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens de la réglementation sur le transport.	
Section 15 Législation	
15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange : Loi sur la protection du travail Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Applicable. (Pour des informations complémentaires, voir la section 2.1) Règlement (CE) n° 1005/2009 : non. Règlement (CE) n° 850/2004 : non. Règlement (CE) n° 649/2012 : non. Directive 96/82/CE (Seveso) : Non (respect des seuils quantitatifs) 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune.	
Section 16 Autres informations	
Texte des phrases H au point 3 : H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Sources des principales données ayant servi à l'élaboration de la fiche de données de sécurité : Informations du fabricant	

Nom du produit : EccoClean PureLiquids Carrelage Nettoyant

Abréviations :

UFI= Identificateur de formule unique

PNEC= predicted no effect concentration ; la PNEC est la concentration en dessous de laquelle il est hautement probable qu'il n'y ait pas d'effet négatif sur l'écosystème concerné.

Valeurs DNEL (Derived No-Effect Levels)= Niveaux d'exposition dérivés en dessous desquels une substance n'a pas d'effet sur la santé humaine. WHG= Loi sur le régime des eaux

Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvissent la couche d'ozone

Règlement (CE) n° 850/2004 : polluants organiques persistants Règlement (CE) n°

649/2012 : exportations et importations de produits chimiques dangereux

Classification :

La classification a été effectuée conformément au règlement (CE) 1272/2008, y compris les règlements modificatifs.

Les indications sont basées sur l'état des connaissances et de l'expérience à la date d'émission, elles n'ont pas valeur de garantie quant aux propriétés. Elles ne doivent pas être modifiées ni transférées à d'autres produits. La reproduction en l'état est autorisée.

inno005_230430